



NOVEMBRE 2024

www.handicapenergie.fr

LA 28^{ÈME} SEMAINE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES (SEEPH) SE DEROULE DU LUNDI 18 AU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024



Créée en 1997 par LADAPT, la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées est organisée chaque année en novembre. Cet événement, qui connaît un succès grandissant chaque année, a évolué en 2015 en Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Cette nouvelle édition de la SEEPH se tiendra du lundi 18 au dimanche 24 novembre 2024. Pour la 28^{ème} Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP proposent de se réunir et de débattre dans toute la France autour d'une thématique :

« Handicap et parcours professionnel : comment assurer une vraie égalité des chances ? » Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations, société civile et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

La SEEPH est l'occasion de s'interroger sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un moment d'échange et de partage où l'on peut s'informer et sensibiliser sur le travail des personnes en situation de handicap. Comme pour les éditions précédentes, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP sont co-organisateurs et proposeront plusieurs rendez-vous communs autour des thématiques sociales et sociétales liées à l'emploi. Mais la SEEPH, c'est aussi et surtout des actions concrètes pour faciliter le recrutement. Un peu partout en France seront organisés des événements pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi : HandiMouv'Emploi, forums...

Pour vous inscrire au webinaire organisé par la CNIEG, cliquez sur ce lien :

<https://www.cnieg.fr/accueil/information/actif/webinaire.html>

L'ABATTEMENT FISCAL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES : UN ALLEGEMENT ESSENTIEL POUR REDUIRE SA BASE IMPOSABLE



Les dispositifs fiscaux en faveur des personnes handicapées sont un moyen précieux de réduire la base imposable et, ainsi, d'alléger la charge fiscale des contribuables concernés. L'abattement fiscal spécifique pour les personnes en situation de handicap permet d'adapter la fiscalité à leurs besoins tout en tenant compte des coûts supplémentaires liés à leur condition. Cet abattement permet de diminuer de manière significative la pression fiscale.

Comprendre l'abattement fiscal pour les personnes handicapées

L'abattement fiscal pour les personnes handicapées est une réduction forfaitaire qui s'applique directement sur le revenu imposable. Il est conçu pour alléger la charge fiscale des personnes en situation de handicap, en tenant compte des frais supplémentaires qu'elles doivent engager en raison de leur condition. Ce mécanisme permet ainsi de réduire la pression fiscale de manière significative. Cet abattement s'applique à toute personne déclarant un handicap reconnu, qu'il s'agisse d'une invalidité permanente ou d'une situation de dépendance. Il concerne également les personnes âgées de plus de 65 ans souffrant d'une invalidité ou les contribuables ayant à leur charge un membre de leur foyer en situation de handicap. Le Code Général des Impôts (CGI) fixe un seuil de ressources pour déterminer l'éligibilité à cet avantage fiscal, avec des montants ajustés chaque année en fonction de l'évolution des indices économiques. Pour obtenir des informations complètes sur l'abattement fiscal, nous vous invitons à consulter le site ortunyconseil.fr.

Les conditions pour bénéficier de l'abattement fiscal pour handicap

Pour profiter de cet abattement fiscal, le contribuable ou la personne à sa charge doit répondre à certaines conditions. Tout d'abord, il faut être reconnu invalide par l'administration fiscale, c'est-à-dire avoir une incapacité permanente de travail d'au moins 80 %, ou être titulaire d'une pension d'invalidité. Il est également possible de bénéficier de l'abattement si l'on perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Par ailleurs, l'abattement est applicable sous condition de ressources. Pour l'année 2023, les contribuables dont le revenu net global est inférieur à 16 410 € peuvent bénéficier d'un abattement de 2 620 €. Si le revenu se situe entre 16 410 € et 26 400 €, l'abattement est réduit à 1 310 €. Lorsque les deux membres d'un couple soumis à imposition commune sont dans une situation de handicap, l'abattement est doublé, permettant ainsi d'alléger davantage la base imposable du foyer.

Fonctionnement de l'abattement fiscal pour handicap

L'abattement fiscal pour handicap est automatiquement appliqué lors de la déclaration des revenus. Le contribuable n'a pas besoin d'effectuer de démarches supplémentaires, à condition de bien renseigner sa situation dans sa déclaration fiscale. L'administration fiscale calcule directement l'abattement en fonction des informations fournies. Cet abattement est un montant forfaitaire qui vient directement réduire la base imposable. Par exemple, un contribuable dont le revenu net global est de 18 000 € et qui bénéficie d'un abattement de 1 310 € verra son revenu imposable passer à 16 690 €, ce qui aura un impact direct sur le montant de l'impôt à payer. En fonction de la tranche d'imposition, cela peut représenter une économie significative.

Retrouvez l'article complet :

<https://handirect.fr/abattement-fiscal-handicap/>

DESTIGMATISER LES MALADIES PSY : PRIORITE DE MICHEL BARNIER



Après l'annonce de la santé mentale comme Grande cause nationale de 2025, Michel Barnier dévoile les enjeux majeurs : la déstigmatisation, la prévention, le repérage précoce, la recherche et la généralisation des outils de coordination territoriale.

Déstigmatiser les maladies psychiques : priorité du gouvernement en 2025 ? C'est ce qu'a déclaré Michel Barnier, le 10 octobre 2024, lors d'un déplacement dans la Vienne à l'occasion de la Journée de la santé mentale, évoquant notamment de futures campagnes de sensibilisation. Le Premier ministre, qui avait annoncé en septembre vouloir faire de la santé mentale la grande cause

nationale en 2025, a promis le même ordre d'ambition que pour de grandes causes passées sur le handicap ou le cancer.

Miser sur la prévention et le repérage précoce

Deuxième enjeu, selon le chef du gouvernement : la prévention et le repérage. On va généraliser la formation à la prévention, aux premiers secours en santé mentale, a-t-il déclaré. Pour renforcer la prise en charge de premier recours, Michel Barnier a aussi souhaité développer, en lien avec les services d'accès aux soins, des filières de psychiatrie permettant de mieux orienter les patients et de les accompagner dans leur prise en charge, ce qui suppose l'engagement des psychiatres libéraux du secteur et des associations.

Généraliser les outils de coordination territoriale

Autre objectif affiché depuis la Vienne : la généralisation des outils de coordination territoriale, comme les contrats locaux de santé mentale, qui permettent d'organiser les parcours et de favoriser la mobilisation des acteurs locaux. A plusieurs reprises, le Premier ministre a appelé à un décloisonnement et un travail en commun en réseau, au service de la population.

Tous les ministères sont concernés

Au gouvernement, la ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, portera le projet mais ce n'est pas seulement son sujet. Voilà pourquoi le ministre en charge de la coordination interministérielle s'assurera que tous les ministères fassent de la santé mentale leur affaire.

Intensifier l'effort de recherche sur la santé mentale

Par ailleurs, le chef du gouvernement a dit vouloir intensifier l'effort de recherche sur la santé mentale. Il a notamment annoncé le lancement d'un appel à projets, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros dans le cadre du plan France 2030, pour faire émerger des technologies de santé numériques innovantes comme la télésurveillance à domicile ou des équipements connectés. C'est un sujet majeur, car un Français sur cinq est concerné par les questions de santé mentale, a martelé Michel Barnier.

Doubler les maisons des adolescents

Lors de ce déplacement, il a également affirmé sa volonté de doubler d'ici trois ans le nombre de maisons des adolescents en France, où l'on compte actuellement 125 de ces structures chargées d'accompagner les jeunes. Ces dispositifs, financés par les Agences régionales de santé et les collectivités territoriales, ont plus précisément pour mission l'accueil, l'information, la prévention et promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire de l'adolescent, de sa famille et des professionnels qui les entourent. L'objectif est de proposer aux jeunes en difficulté une écoute spécialisée et rapide, à proximité de chez eux, et les orienter éventuellement vers des prises en charge plus spécialisées.

<https://informations.handicap.fr/a-destigmatiser-les-maladies-psy-priorite-de-barnier-en-2025-37333.php>

Les neuroatypiques bouleversent la société du spectacle

L'ART THERAPIE

Jadis cantonnées à l'art-thérapie, les personnes en situation de handicap sont désormais reconnues comme professionnelles à part entière. Cinéma, rock, journalisme : dans tous les milieux, leur différence électrise.

On l'a vue virevolter et se pavaner dans sa longue robe blanche sur le tapis rouge du dernier Festival de Cannes, souriante et fière. Marie Colin était l'une des stars d'Un p'tit truc en plus, la comédie d'Artus devenue véritable phénomène avec près de 11 millions d'entrées. Une actrice atypique, porteuse de trisomie 21, comme on en voit encore peu au cinéma. « C'était moi la star, c'était magnifique », se souvient-elle quatre mois plus tard, pas encore tout à fait descendue de son nuage. Les flashes, les autographes, les interviews, rien de tout cela ne l'a vraiment déstabilisée : « Je n'étais pas du tout intimidée ! », clame-t-elle. Il faut dire qu'à 52 ans cette comédienne professionnelle est loin d'être une jeune première ; elle est même la plus ancienne membre de la compagnie du Théâtre du Cristal, qui accueille à plein temps quinze comédiens en situation de handicap.

Derrière le succès inattendu de ce film, il y a dans le monde de la culture et du divertissement des dizaines de structures, de troupes ou de collectifs qui travaillent avec des artistes comme elle, qui ont un truc pas tout à fait comme les autres. On pourrait le résumer au handicap mental, mais le terme est réducteur et sous-entend une déficience, quand il s'agit surtout d'une différence, une façon de voir et de comprendre le monde en décalage avec ce que l'on considère comme la norme. Ceux qui sont impliqués dans ce milieu depuis longtemps ne croient pas au grand soir ou à un événement qui fera tout changer. On se souvient du Huitième Jour, un film qui racontait l'amitié entre un businessman désespéré et un jeune homme porteur de trisomie 21, qui avait aussi connu un franc succès et offert à ses acteurs principaux, Daniel Auteuil et Pascal Duquenne, le Prix d'interprétation masculine à Cannes, en 1996. Sans faire franchement bouger les lignes sur le sujet du handicap et de l'art. Au contraire, le contrecoup peut être difficile, reconnaît Vincent Chalambert, l'un des acteurs d'Un p'tit truc en plus : « On a atteint le monde des stars, c'est rare, c'est éphémère. » On ne peut que se féliciter du développement de toutes ces belles initiatives.

Sur scène, Artus veut "continuer à rire" sur le handicap



"Merci de rire de tout !" Après son film à succès "Un p'tit truc en plus", Artus retrouve la scène, avec un nouveau one man show dans lequel il continue d'aborder sans tabou des sujets qui lui tiennent à cœur, comme le handicap. Sur les planches du théâtre Edouard VII à Paris, où il joue jusqu'au 31 décembre 2024 avant une tournée de janvier à avril, Artus a troqué son costume de réalisateur et d'acteur pour celui d'humoriste touche-à-tout qu'il est depuis plus de 10 ans. Chemise et pantalon noirs, il est d'abord dans l'autodérision, moquant, après avoir annoncé la perte de "35 kilos en quatre mois", son surpoids passé. Le voilà mimant les pieds d'une chaise en plastique de jardin le supportant. Ou encore

racontant son humiliation, au parc Astérix, lorsqu'il lui est impossible de fermer le harnais de sécurité d'un manège : plus qu'un bracelet "coupe-file", c'est un "coupe-faim" qu'il lui aurait fallu, raille-t-il. Convié le 8 octobre 2024 à un débat au Sénat, il a dit travailler à la création de centres de vacances inclusifs pour personnes en situation de handicap, un peu à l'image du séjour à la campagne au cours duquel a été tourné Un p'tit truc en plus.

<https://informations.handicap.fr/a-sur-scene-artus-veut-continuer-a-rire-sur-le-handicap-37331.php>

Son premier livre autobiographique et les JO de 2030, Marie Bochet se confie



À 30 ans et jeune retraitée du circuit, Marie Bochet vit encore à cent à l'heure. Actuellement à Paris pour la promotion de sa première autobiographie, la Savoyarde a accordé quelques minutes de son temps à France Bleu Pays de Savoie. L'occasion pour l'enfant du Beaufortin de parler de ce livre intitulé "Mon petit doigt m'a dit" mais aussi de l'avenir. Un futur qui pourrait passer par son implication dans le comité d'organisation des JO d'hiver de 2030 organisés dans les Alpes françaises (régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Lire son entretien : <https://www.francebleu.fr/sports/hiver-ski-biathlon/son-premier-livre-et-les-jo-de-2030-marie-bochet-se-confie-2355898>

"Mon petit doigt m'a dit", Éditions [Les Passionnés de Bouquins](#), 324 pages, 19,90 euros, sortie en librairie le 7 novembre 2024.

Zèbres & Cie : le 1er magazine dédié à la neurodiversité



Troubles dys, TDAH, autisme... 15 % des Français sont neuro-atypiques. Le nouveau magazine Zèbres & Cie entend les mettre en lumière et les informer. 90 pages de reportages, d'enquêtes et de portraits inspirants pour améliorer leur qualité de vie.

La neuro-atypie, continent invisible de la diversité ? Plus maintenant. Le magazine Zèbres & Cie entend mettre en lumière les 10 millions de Français avec des troubles déficit de l'attention (TDA/H), « dys », du spectre autistique (TSA) et autres « zèbres »... Lancé le 5 octobre 2024, à l'occasion de la Journée nationale de la dyslexie, il est le premier média dédié à l'information, l'accompagnement et au soutien des personnes neuro-atypiques et de leur famille. Ainsi, Zèbres & Cie propose des reportages, des enquêtes et des portraits de personnalités inspirantes qui ont trouvé leur

voie. Au sommaire du premier numéro : un portrait de Glenn Viel, chef 3 étoiles et jury de *Top Chef* pour qui la dyslexie a été un moteur ; une interview de Noah Lyles, champion olympique du 100 mètres aux Jeux olympiques de Paris 2024 ; un road trip en compagnie de Percujam, groupe rock qui fait rimer autiste avec artiste. A découvrir également : un reportage à New York où le maire, Eric Adams, multidy, a fait du diagnostic la grande cause de son mandat ; un dossier pour prévenir le harcèlement scolaire des enfants atypiques ; les sports dans lesquels les jeunes avec TDA/H expriment leur vitalité...

Ce journal de 90 pages a ainsi vocation à devenir une boîte à outils permettant aux zèbres de « vivre mieux, de se projeter et d'avoir toutes les cartes en main pour leur accomplissement ».

<https://informations.handicap.fr/a-zebres-cie-le-1er-magazine-dedie-a-la-neurodiversite-37345.php>

Zèbres & Cie est disponible en kiosque, depuis le 10 octobre, au prix de 14 euros et moyennant 10 euros sur le site : <https://www.zebre-et-compagnie.fr>

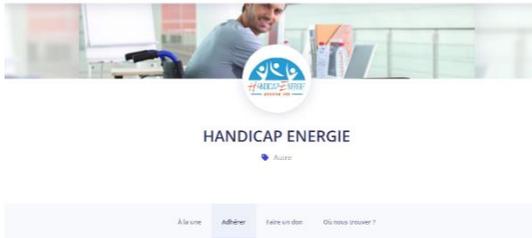
AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

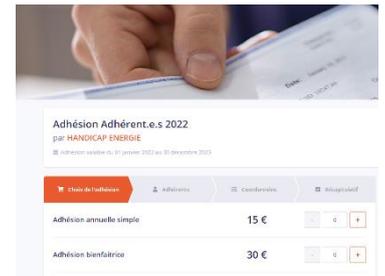


29&30
NOVEMBRE
2024

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION 2025



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

